

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-04-15

COMITE SYNDICAL DU 28 AVRIL 2016

ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) ET AUTORISATION A SIGNER ET A PRESENTER LA DEMANDE D'AD'AP

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 21 Avril 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 65

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, TRENTIN Jean-Claude, BEYRIE Yves, DESPUJOL Michel, DEHEAULME Isabelle, GAY Gérard, GAURON Sarah, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel, LATRILLE Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CHADAPEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, BUFFETEAU Jean-Luc, MARNIESSE Denis, ROBERT Frédéric, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, ACENA Xavier, VECCHIATO Fabien, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, LEBRUN Gérard, LABORDE Thierry, BERNARD Guillaume / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, PORTIER Marie-Laure, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVAGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, LABADIE Christophe, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, REMAUT Alain, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, LAVERGNE Pascal, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, MALANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, LANGEL Christophe, BIDOUSSE Claude, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, BONNAMY Nicole, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, DUBOS Jean-Claude / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, ZECCHINI Alphonse, DELGUEL Jean-Claude, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, DESROZIER Marie-Hélène, NAUDON Jean-Pierre, LETELLIER Maurice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** DUVERGE Bernard, FALGUEYRET François

ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) ET AUTORISATION A SIGNET ET A PRESENTER LA DEMANDE D'AD'AP

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation

Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Vu le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP)

Vu le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Vu l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation Après en avoir délibéré,

Considérant que les déchèteries sont des Installations Ouvertes au Public et doivent faire l'objet d'une mise en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité

- APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les déchèteries
- AUTORISE le Président à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Sylvain MARTY